

Transports Duobus : à partir du 5 décembre, vous êtes filmés !

Autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire, la Communauté de communes Haut-Bugey (CCHB) va déployer sur 4 bus de lignes régulières et 3 autocars directs scolaires du réseau DUOBUS, un système de vidéoprotection embarquée.

Le réseau DUOBUS est ouvert à tous les publics. Près de 700 000 voyages y sont comptabilisés chaque année. La hausse régulière de la fréquentation depuis 2010 a amené la CCHB et son délégataire la société Keolis Oyonnax, à redoubler de vigilance et d'attention pour offrir toute la sécurité requise aux voyageurs transportés, et à améliorer en permanence l'exécution et le confort des déplacements.

Ces flux de voyageurs, notamment aux heures de pointe (prise du travail, accès des établissements scolaires), occasionnent épisodiquement des difficultés sur le réseau, allant du simple chahut d'enfants, à des incivilités plus prononcées susceptibles de nuire à la sécurité des personnes, à l'exécution du transport, à la tranquillité publique, et à l'intégrité des véhicules de transport public.

Dans sa volonté de lutter contre les incivilités, au-delà de la nécessaire présence humaine dans les transports, le conseil communautaire du Haut-Bugey a décidé, par délibération du 11 juin 2015 de procéder à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection. Le Président de la CCHB, Jean DEGUERRY, insistait : « *Il est de notre devoir d'assurer la sécurité et la tranquillité de tous nos passagers* ». Ce dispositif poursuit les finalités de sécurité des personnes et de prévention des atteintes aux biens avec deux objectifs : dissuader les éventuels acteurs d'incivilités et identifier de façon formelle les responsables s'ils venaient à passer à l'acte malgré la vidéo-protection.

Dans le respect et l'application de l'autorisation préfectorale délivrée le 2 mars 2016, sa mise en œuvre sera effective et opérationnelle dès le lundi 5 décembre 2016 sur les lignes régulières 1-2-4-5 et sur les lignes scolaires A-B-C.

Lors de sa montée dans le bus, le public est informé de l'existence d'un système de vidéoprotection au moyen d'affiches comportant un pictogramme représentant une caméra, mentionnant les références des textes en vigueur du code de la sécurité intérieure, et celle de la personne à contacter notamment pour le droit d'accès aux images.

Combien ça coûte ? Le montant de cet équipement financé par la CCHB est de 25 764 € TTC.

Contact presse :

Guillaume RODDE, Responsable communication • 57 rue René Nicod • CS 80502 01117 Oyonnax Cedex

tel : 04 74 81 23 70 • cel : + 33 (0)6 70 98 87 63 • mail : grodde@cc-hautbugey.fr • www.cc-hautbugey.fr